



TARTAS, le 6 SEPTEMBRE 2024

## DECISION

### N° 2024 – D40

#### EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES

Le Maire de TARTAS (Landes),

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 23 Mai 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,

VU les autorisations de crédits ouvertes au budget de la Ville 2024, par délibération C2 du 10/04/2024,

CONSIDERANT que le programme d'investissement de la Commune de TARTAS nécessite de recourir à un emprunt,

CONSIDERANT que des consultations ont été faites auprès de différents organismes financiers,

CONSIDERANT que la proposition de la Caisse d'Epargne correspond au programme d'investissements de la commune pour des travaux et achats réalisés ou engagés,

#### DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : Est contracté un prêt moyen long terme de 275 000 €

Article 2 : Selon les modalités suivantes :

**Objet du financement** Programmes de travaux, réhabilitations réseaux de voirie, achat de matériels et travaux divers

Emprunteur	<b>COMMUNE DE TARTAS</b>
Nature du financement	<b>Prêt moyen long terme</b>
Montant financé	<b>275 000 €</b>
Durée (en mois)	<b>180</b>
Nature du taux	<b>fixe</b>
Taux	<b>4,07 %</b>
Périodicité de remboursement	<b>annuelle</b>
Type d'amortissement	<b>Amortissement progressif à échéances constantes</b>

.../...



Durée du préfinancement (en mois)	24
Montant de l'échéance (Hors Assurance)	24 855,02 €
Frais de dossier - commissions	300 €
Indemnité de remboursement anticipé	Remboursement possible par anticipation en partie ou en totalité, à une date normale d'échéance moyennant un préavis d'un mois et le paiement d'une indemnité actuarielle
Conditions préalables au versement des fonds	Sur présentation du Budget Primitif enregistré en Préfecture
Classification Charte de bonne conduite	1A
Modalités de versement des fonds	En une ou plusieurs fois , le premier versement doit intervenir dans les 3 mois de l'édition du contrat de prêt
Total des intérêts	97 825,30 €

**Article 3** : Après signature du contrat de prêt, un premier tirage de 120 000 € sera effectué avant fin septembre 2024

**Article 4** : La présente décision sera adressée à M. le Sous-Préfet et affichée à la porte de la Mairie.

